

Délibération n°2025-017 Conseil d'Administration

Formation plénière
Séance du 11 avril 2025

Point de l'ordre du jour n°3 :

Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 28 février 2025.

VU le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2 ;

VU les statuts de l'université d'Orléans ;

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du vendredi 28 février 2025.

Ledit procès-verbal est joint en annexe.

Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal du Conseil d'administration du vendredi 28 février 2025.

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	24
Membres représentés :	6
Total :	30

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	30
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	30
Pour :	30
Contre :	0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

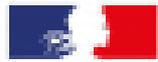
Fait à Orléans, le 11 avril 2025

Le Président de l'Université



Éric BLOND

DELAI DE RECOURS : En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université d'Orléans (Château de la Source – 45000 Orléans) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Université
d'ORLÉANS**

Procès-Verbal du Conseil d'administration

Séance du 28 février 2025

ORDRE DU JOUR :

1. Informations générales.
2. [Délibération] Approbation du procès-verbal du 18 octobre 2024.
3. [Délibération] Approbation du procès-verbal du 15 novembre 2024.
4. [Délibération] Approbation du procès-verbal de la réunion préalable d'installation du Conseil d'Administration du 16 décembre 2024.

POLITIQUE GENERALE

5. Présentation de l'équipe de gouvernance.

POLITIQUE FORMATION ET VIE ETUDIANTE

6. Nouvelle version de la convention d'application de l'accord-cadre avec l'université Jagellonne de Cracovie (Pologne) pour le Master délocalisé Droit Privé parcours Droit des Affaires Français et International.

POLITIQUE RECHERCHE

7. Recours à l'instance nationale d'évaluation pour expertiser les demandes de prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) des Hospitalo-universitaires.

RESSOURCES HUMAINES

8. Modification de la liste des fonctions ouvrant droit aux primes de responsabilités pédagogiques et/ou aux primes pour charges administratives pour les enseignants et les hospitalo-universitaires au titre de l'année universitaire 2024-2025.
9. Modification de la composante fonctionnelle du Régime Indemnitaires des Enseignants-Chercheurs (RIPEC) au titre de l'année 2024-2025.

Synthèse des présences et représentations :

Membres du Conseil d'administration :	Présence	Procuration donnée à :
Etudiants		
BEDU Elodie <i>BA Abou</i>	Présente	
CACHOT Jeanne <i>TURLEQUE Chloé</i>	Présente	
FOUQUET Iris <i>GOUTILLE Paul</i>	Présente	
LAPORTE Arthur <i>NATALI Maelys</i>	Excusé	
MOREAU Simon <i>FOURNIAU Mathys</i>	Excusée	
MOREAU Simon <i>FOURNIAU Mathys</i>	Présent	
RAGUENET DE SAINT ALBIN <i>LE MENE Quentin</i>	Présent	
Professeurs et assimilés		
ABOUDA Lotfi	Présent	
ANDREAZZA Caroline	Présente	
BALAN Lavinia	Présente	
BLOND Éric	Présent	
CAIOZZO ROUSSEL Anna	Présente	
DE PERSIS Stéphanie	Présente	
LEGER Christophe	Présent	
ZOUKOVA Éric-Alain	Présent	
Autres EC, enseignants et chercheurs		
CATEL David	Excusé	Mme TREPPOZ
EGUETHER Thibaut	Présent	
HENNINGER Aline	Présente	
MATHIEU Nathalie	Excusée	Mme PARET
PARET Karine	Présente	
PIERFELICE Vittoria	Présente	
ROZENBAUM Olivier	Présent	
TREPPOZ Armelle	Présente	
Personnels Ingénieurs, Administratifs, Techniques et Bibliothèques		
BION David	Présent	
BOCHE Alexis	Présent	
LARIGAUDERIE Thierry	Présent	
MARTINS DA SILVA Rosa	Présente	
RICHEL Delphine	Excusée	M. ZOUKOVA
ROIGNOT Amélie	Présente	
Personnalités extérieures		
BESNIER Anne <i>MERCIER Romain</i>	Présente	
GAIL France-Aimé	Présente	
HAMON Ludovic	Excusé	
LABADIE Nadia <i>MALBO Gérard</i>	Excusée	
MONTILLOT Florent <i>PICARD Fanny</i>	Excusé	
OULD Françoise	Présent	
OULD Françoise	Excusée	M. MONTILLOT
PILLIERE Henry	Présent	
REY Julien	Présent	

Quorum (début de séance) : le quorum est atteint.

- Nombre de présents : 29 / Nombre de procurations : 4

Invités permanents présents :

M. ABRAHAM, Président du Conseil Académique
M. ANDREAZZA, Vice-président projet de transformation – MINERVE
M. ARTUSO, Directeur de cabinet
M. BAUCHIRE, Vice-président valorisation
M. CHAVRIER, Vice-président égalité, diversité, inclusion
Mme DI MASCIO, Directrice de cabinet du CHU d'Orléans
Mme DUMASY, Chargée de mission Sciences Avec et Pour la Société
Mme LORIOT, Directrice Générale des Services Adjointe à la Formation et à la Vie Etudiante
M. MAKASSY, représentant du Recteur, Chancelier des universités.
M. MOAL, Vice-président délégué à la vie des campus
M. RINGUEDE, Vice-président de la Commission de la Formation et Vie Universitaire
M. ROY, Vice-président délégué au développement durable
Mme RUILIER, Directrice Générale des Services
Mme TURCU, Vice-présidente de la Commission de la Recherche

Invités au titre de la séance (par ordre alphabétique) :

Mme SANTOSUOSSO, Responsable du Service du Personnel Enseignant et enseignant-chercheur

Secrétariat de séance assuré par :

Mme FEUILLATRE, assistante de direction
Mme KRUMHORN, Cheffe de cabinet

La séance démarre à 8h55.

Elle est présidée par M. Éric BLOND, Président de l'Université d'Orléans.

Informations générales :

Première séance du Conseil d'Administration :

Le Président rappelle que ce Conseil d'Administration marque le début des quatre années de mandat de ce Conseil avant de faire quelques rappels organisationnels :

- Les membres sont appelés à lever la main pour faciliter l'organisation des débats. La prise de parole se fait sur simple demande.
- Les discussions sont enregistrées. Ces enregistrements ne sont pas diffusés, leur seul but est d'accompagner la rédaction du procès-verbal de la séance.
- Les membres invités n'ont théoriquement pas de prise de parole, sauf s'ils sont invités à intervenir.
- Les votes se font généralement à main levée, sauf dans les cas où un vote secret est demandé, ce qui est toutefois rare.
- Le quorum minimal est constitué de la moitié des membres présents ou représentés avec un tiers de présents. Pour certains votes budgétaires, un quorum renforcé est nécessaire, il est alors de la moitié des présents. Il est alors important de confirmer sa présence à l'avance pour éviter toute annulation de la séance en cas d'absence de quorum. Le Président remercie les membres de confirmer systématiquement leur présence ou leur représentation à l'avance.
- Chaque administrateur peut se voir attribuer jusqu'à deux procurations. Il est demandé que les procurations soient envoyées par scan avant la réunion. L'original signé doit être transmis au cabinet de la présidence.

Concernant l'ouverture de la séance, M. BOCHE demande que le nombre de présents et de procurations soit communiqué au début de chaque séance.

Le Président accepte cette suggestion et propose de réintroduire cette pratique qui avait été abandonnée.

Formation sur le budget et les principes budgétaires :

Le Président rappelle qu'une formation sur les principes budgétaires aura lieu le 4 mars 2025. Cette formation sera assurée par la directrice des affaires financières et l'agent comptable. Il insiste sur l'importance de cette formation pour que tous les membres partagent un vocabulaire commun, ce qui facilitera les débats.

Départ de l'agent comptable :

Le Président annonce le départ de l'agent comptable de l'université fixé au 1er juillet 2025. Le poste est déjà ouvert pour le recrutement de son successeur. Le Président précise que la durée moyenne des mandats des agents comptables est d'environ 3 ans.

Cycle Pluridisciplinaire d'Enseignement Supérieur (CPES) :

L'université a obtenu l'accréditation pour un Cycle Pluridisciplinaire d'Enseignement Supérieur (CPES) avec le lycée Pothier, qui se concentrera sur les domaines Economie et géoscience, avec les données en fil conducteur. Le Président explique qu'il s'agit d'une formation partagée entre le lycée et l'université, avec une transition progressive vers le supérieur au fil des années. En première année, les étudiants suivent 20 % de leur formation à l'université et 80 % au lycée. En deuxième année, la répartition est équilibrée, avec 50 % des cours à l'université et 50 % au lycée. Puis, en troisième année, les étudiants passent 80 % de leur temps de formation à l'université et 20 % au lycée.

Ce format est à cheval entre la classe préparatoire et la licence. Les places du programme sont volontairement limitées à 20 étudiants. L'objectif est d'avoir de très bons étudiants qu'on imagine voir intégrer un master comme par exemple le Master Econométrie et Statistique Appliquée (ESA) ou encore des parcours du Master de géosciences ou encore une formation du projet d'Institut d'Etudes Politiques en réflexion et axé sur la gestion et la géopolitique des ressources minérales, un domaine devenu crucial dans le contexte international actuel.

Le Président espère que ce démarrage se fera dans les meilleures conditions et annonce une réunion officielle de démarrage avec le Recteur dans les prochaines semaines.

Finances et budget :

Le Président rappelle le mécontentement des Présidents d'universités face à l'absence de compensation des mesures GUERINI (1,6 Millions d'Euros par an pour l'Université d'Orléans) et de l'augmentation du CAS pension (représentant 2,4 Millions d'Euros pour l'Université d'Orléans). La Loi de Finances 2025 a finalement été votée avec la compensation intégrale du CAS pension. Le Président rappelle que le budget 2025 voté en 2024 partait de l'hypothèse de l'absence de compensation et que le budget rectificatif qui sera voté pourra donc prendre en compte cette excellente nouvelle pour l'établissement.

Il ajoute que cette compensation sera pérenne tous les ans. Le budget 2025 de l'établissement est ouvert depuis le 27 février 2025 et l'université retrouve donc un rythme de fonctionnement budgétaire normal. L'information officielle de cette ouverture sera communiquée à l'issue du Conseil d'Administration.

Le Président précise que l'université n'a, à ce jour, toujours pas reçu de notification de sa dotation. Il a donc été décidé de partir de l'hypothèse de ce qui a été voté en décembre 2024. Le Président évoque les inquiétudes du Rectorat pour l'Université d'Orléans concernant les conséquences sur 2026 de la campagne d'emploi 2025.

Après échange avec le recteur, la campagne d'emplois se mettra en œuvre comme prévu. La campagne d'emplois pour les postes hospitalo-universitaires se déroulera en deux temps : avec un premier temps sur les postes existants non pourvus (3 pour l'Université d'Orléans) et un second temps sur les postes nouveaux créés.

Renouvellement du Conseil d'Administration de France Universités :

Le Président annonce son élection au Conseil d'administration et de France Universités, ainsi que sa nomination en tant que représentant de France Universités au Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER). Il poursuit également son engagement au sein de la Commission des Moyens et des Personnels.

Une commission sénatoriale a été mise en place afin d'analyser la situation budgétaire réelle des établissements d'enseignement supérieur. Cette commission doit rendre son rapport avant l'été, et le Président est invité au Sénat le 20 mars pour contribuer à ces travaux.

Il considère cette initiative comme une opportunité précieuse pour les établissements, soulignant qu'elle traduit une prise de conscience des difficultés financières rencontrées et de la nécessité d'y apporter des réponses adaptées.

Séminaire d'établissement :

Le Président annonce que les cycles de séminaires de gouvernance seront relancés tous les six mois, avec une première session prévue pour le 12 juin 2025. Les administrateurs seront tous conviés à ce temps fort. Un calendrier de ces séminaires devrait être fixé prochainement.

Mon apprentissage en 180 secondes :

Le Président annonce avoir participé à l'événement « Mon apprentissage en 180 secondes », mettant en avant des jeunes motivés par leur parcours de formation en apprentissage. Il salue la réussite d'une étudiante en BUT à l'IUT d'Orléans qui a gagné grâce à son exposé sur les métiers de la transition énergétique ainsi que les belles performances des nombreux étudiants de l'IAE.

La prochaine édition de « Mon apprentissage en 180 secondes » se déroulera à Bourges, le suivant à Tours.

Calendriers des séances :

Répondant à l'interrogation de M. REY sur la planification des dates des Conseils d'administration, le Président confirme que les dates sont généralement fixées par année universitaire et qu'elles seront diffusées rapidement, comme cela se fait habituellement. L'objectif est de permettre aux participants d'anticiper et de bloquer ces dates dans leur agenda pour une organisation optimale.

Arrêtés d'interdiction d'accès aux campus :

Le Président informe le Conseil d'Administration qu'il a dû signer plusieurs arrêtés d'interdiction d'accès aux locaux concernant quatre étudiants. Il souligne le caractère exceptionnel de ces décisions, rappelant que leur nombre est généralement limité à zéro ou un.

A la suite de la demande de précisions formulée par M. LEGER, le Président développe les raisons variées de ces exclusions. Trois étudiants sont exclus pour des comportements perturbateurs, liés à l'utilisation de pétards dans des lieux inappropriés. Un étudiant a été arrêté par la police pour des faits graves, et par mesure de précaution, l'accès au campus a été suspendu en attendant de clarifier la situation.

Les mesures sont qualifiées de conservatoires, le temps de comprendre les implications de ces événements. Les 4 situations feront l'objet de procédures disciplinaires.

A la suite de ces informations, le Président propose de démarrer l'étude des points de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 18 octobre 2024

Le Président présente le projet de procès-verbal du Conseil d'administration du 18 octobre 2024 puis s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

M. MONTILLOT propose une correction sur une phrase figurant à la page 13 du procès-verbal concernant l'implication de l'Association "Loire&Orléans en santé" dans le projet.

La phrase originale, qui est la suivante : « M. MONTILLOT indique qu'il travaille sur le dossier et note que l'université a mis en place une prépa PASS / L.AS qui a donné d'excellents résultats, avec 100% de réussite pour le passage en deuxième année lors de l'été 2024. »

Doit être modifiée comme suit : « M. MONTILLOT indique qu'il travaille sur le dossier avec l'Association « Loire&Orléans en santé » qui a mis en place une prépa PASS / L.AS qui a donné d'excellents résultats, avec 100% de réussite pour le passage en deuxième année lors de l'été 2024. »

Le Président soumet le procès-verbal du Conseil d'administration du 18 octobre 2024 ainsi corrigé au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	29
Membres représentés :	4
Total :	33

Décompte des votes :

Abstentions :	10
Votants :	23
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : le procès-verbal du Conseil d'administration du 18 octobre 2024 est adopté.

2. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 15 novembre 2024

Le Président présente le projet de procès-verbal du Conseil d'administration du 15 novembre 2024 puis s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

En l'absence de remarque, le Président soumet le procès-verbal du Conseil d'administration du 15 novembre 2024 au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	29
Membres représentés :	4
Total :	33

Décompte des votes :

Abstentions :	10
Votants :	23
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : le procès-verbal du Conseil d'administration du 15 novembre 2024 est adopté.

3. Approbation du procès-verbal de la réunion préalable d'installation du Conseil d'administration du 16 décembre 2024

Le Président présente le projet de procès-verbal de la réunion préalable d'installation du Conseil d'administration du 16 décembre 2024 puis s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

M. REY relève une coquille dans le procès-verbal. Sur la page 5, M. FOULQUIER apparaît comme représentant d'un lycée public de la Métropole orléanaise comportant des classes d'enseignement supérieur alors qu'il est représentant d'une entreprise employant moins de 500 salariés.

Le Président soumet le procès-verbal de la réunion préalable d'installation du Conseil d'administration du 16 décembre 2024 ainsi corrigé au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	29
Membres représentés :	4
Total :	33

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	33
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	33
Pour :	33
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : le procès-verbal de la réunion d'installation du Conseil d'administration du 16 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

POLITIQUE GENERALE

4. Présentation de l'équipe de gouvernance

Le Président explique que les membres de l'équipe ne sont pas tous élus, certains sont nommés par le Président après information du Conseil d'Administration.

Le Président présente la nouvelle équipe de gouvernance et propose aux membres présents de se présenter directement aux administrateurs.

Le trombinoscope est joint en annexe.

M. MONTILLOT souhaite apporter des précisions concernant le campus Madeleine et la formation paramédicale. Il explique que le bâtiment administratif situé sur l'ancien hôpital de Madeleine (bâtiment historique du 18^e siècle) sera ouvert au début de l'année 2026. Quant au bâtiment étudiant, les travaux avancent à bon rythme et l'ouverture est prévue pour la fin 2026 ou le début 2027, ce qui respecte l'objectif de septembre 2027.

M. MONTILLOT évoque également la formation des psychomotriciens, précisant que les négociations sont en cours pour mettre à disposition gracieusement le bâtiment de l'ancien centre d'innovation près d'AgroParisTech, de septembre 2025 à juin 2026, pour cette formation. Des travaux sont en cours pour adapter le lieu avant son ouverture en juin 2025. L'objectif est d'accueillir les psychomotriciens jusqu'à la libération des locaux en DEG.

Le Président souligne l'avancée du projet en cours concernant la formation des psychomotriciens, qui implique plusieurs parties prenantes à savoir la Région, qui finance le projet, le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) d'Orléans, qui est responsable de la mise en œuvre opérationnelle, l'Université qui assure la coordination et l'universitarisation du projet et la Métropole, qui aide avec les problématiques liées aux bâtiments. Il insiste sur la bonne collaboration entre tous les acteurs, qui avance rapidement et efficacement, et pense que le projet aboutira favorablement.

Revenant sur la présentation de l'équipe, le Président rappelle, par ailleurs, que l'équipe pourra être amenée à évoluer au cours du mandat et que les changements seront systématiquement présentés aux administrateurs.

À la suite de cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

Mme FOUQUET interroge M. CHAVRIER, suite à sa présentation réalisée en séance. Il lui semble avoir compris que M. CHAVRIER distinguait racisme et antisémitisme, aussi souhaite-t-elle disposer de précisions à ce sujet.

M. CHAVRIER explique que cette distinction est liée à la mission exercée. Le Ministère, et particulièrement la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle (DGESIP) a acté, dans un certain nombre de documents et de circulaires la nécessité pour chaque établissement d'avoir des référents racisme et des référents antisémitisme.

Le Président propose de fournir dans un délai raisonnable un document pour présenter les référents de l'établissement. À chaque fois qu'un nouveau sujet politique émerge dans le débat national, un nouveau référent est ajouté. Le Président suggère de partager ce fichier pour aider à identifier rapidement les personnes responsables pour chaque sujet, ce qui faciliterait la lecture et la gestion au sein de l'établissement.

Mme MARTINS DA SILVA interroge sur l'existence de lettres de mission pour l'équipe de gouvernance.

Le Président explique que les lettres de mission pour tous les Vice-présidents et chargés de mission sont disponibles sur l'intranet, à la rubrique « gouvernance ». Il précise que les lettres actuelles datent de la mandature précédente, mais que les nouveaux Vice-présidents et chargés de mission vont les relire pour les mettre à jour, car certains aspects ne sont plus d'actualité, et d'autres doivent être ajoutés. Ils espèrent que toutes les lettres de mission seront mises à jour d'ici l'été. En attendant, les lettres actuelles et les documents liés aux procès-verbaux des conseils sont accessibles sur l'intranet, où l'on peut retrouver en plus des documents du mandat précédent, quelques autres datant des années précédentes.

POLITIQUE FORMATION ET VIE ETUDIANTE

5. Nouvelle version de la convention d'application de l'accord-cadre avec l'université Jagellonne de Cracovie (Pologne) pour le Master délocalisé Droit Privé parcours Droit des Affaires Français et International.

Le Président invite M. RINGUEDE, Vice-président Formation et Vie Universitaire, à présenter la nouvelle version de la convention d'application de l'accord-cadre avec l'université Jagellonne de Cracovie (Pologne) pour le Master délocalisé Droit Privé parcours Droit des Affaires Français et International.

Le Vice-président Formation et Vie Universitaire évoque une relation historique avec l'université Jagellonne de Cracovie, qui propose un parcours de Master en Droit des Affaires à destination des étudiants polonais. Ce programme permet aux étudiants de suivre des cours à l'école de droit français de l'université d'Orléans et de valider un Master français en Droit des Affaires, à la fois français et international.

Cette convention n'est cependant valide que pour l'année académique 2025-2026. Une réflexion est, en effet, en cours concernant l'avenir de cette formation, notamment en raison de difficultés de financement, avec la perte de certaines subventions et une baisse significative du nombre d'étudiants inscrits ces dernières années. Actuellement, il y a très peu d'inscriptions, environ cinq étudiants pour l'année 2024-2025.

Le Président précise que, bien qu'il n'y ait pas de projet d'arrêter cette formation en cours d'année, une décision sur la poursuite de ce programme sera prise prochainement, en fonction des évolutions liées aux financements et aux inscriptions.

À la suite de cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

En l'absence de remarque, le Président soumet la nouvelle version de la convention d'application de l'accord-cadre avec l'université Jagellonne de Cracovie (Pologne) pour le Master délocalisé Droit Privé parcours Droit des Affaires Français et International au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	29
Membres représentés :	4
Total :	33

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	33
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	33
Pour :	33
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : la nouvelle version de la convention d'application de l'accord-cadre avec l'université Jagellonne de Cracovie (Pologne) pour le Master délocalisé Droit Privé parcours Droit des Affaires Français et International est adoptée à l'unanimité.

POLITIQUE RECHERCHE

6. Recours à l'instance nationale d'évaluation pour expertiser les demandes de prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) des Hospitalo-universitaires

Le Président invite Mme ANDREAZZA, Vice-présidente du Conseil d'Administration, à présenter le recours à l'instance nationale d'évaluation pour expertiser les demandes de prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) des Hospitalo-universitaires.

A la suite de cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

Répondant à l'interrogation de M. ROZENBAUM concernant l'évaluation des dossiers, la Vice-présidente du Conseil d'Administration explique qu'il y a eu des discussions au sein de la Commission Recherche pour déterminer les critères d'attribution suite à l'évaluation des dossiers par l'instance nationale (le CNU). Ces critères sont déjà établis et ont été votés par la Commission Recherche en février 2024 et tiennent compte des avis émis par le CNU qui a lui-même des quotas (20% de A, 30% de B et 50% de C). Les critères sont appliqués à partir de la campagne 2025.

M. EGUETHER soulève la question de la transparence des critères et de la gestion de l'information au sein de la communauté hospitalo-universitaire, soulignant que tous les membres de la communauté ne sont pas nécessairement au courant des critères définis. Il est convenu qu'une information plus large sera fournie à l'ensemble de la communauté universitaire.

Le Président soumet le recours à l'instance nationale d'évaluation pour expertiser les demandes de prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) des Hospitalo-universitaires au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	29
Membres représentés :	4
Total :	33

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	33
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	33
Pour :	33
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : le recours à l'instance nationale d'évaluation pour expertiser les demandes de prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) des Hospitalo-universitaires est adopté à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

7. Modification de la liste des fonctions ouvrant droit aux primes de responsabilités pédagogiques et/ou aux primes pour charges administratives pour les enseignants et les hospitalo-universitaires au titre de l'année universitaire 2024-2025

Le Président explique la procédure liée à l'attribution de primes ou de décharges pour des fonctions spécifiques au sein de l'université. Il précise que ce processus se déroule en deux étapes avec un vote initial effectué pour approuver la création d'une prime ou d'une décharge liée à une fonction. Un deuxième vote a lieu lors d'une réunion du Conseil d'Administration restreinte aux enseignants et enseignants-chercheurs. Ce vote consiste à attribuer nominativement la prime ou la décharge, en associant un nom à la fonction. Le Président précise qu'il est possible d'approuver la création d'une prime ou d'une décharge sans qu'elle soit finalement attribuée à qui que ce soit, si personne ne remplit la fonction concernée.

Le Président invite Mme ANDREAZZA, Vice-présidente du Conseil d'Administration, à présenter la modification de la liste des fonctions ouvrant droit aux primes de responsabilités pédagogiques et/ou aux primes pour charges administratives pour les enseignants et les hospitalo-universitaires au titre de l'année universitaire 2024-2025. La Vice-présidente du Conseil d'Administration explique les modifications apportées au régime indemnitaire des enseignants-chercheurs et enseignants au sein de l'université. Le régime indemnitaire a évolué, et le système des Primes pour Responsabilités Pédagogiques et Primes pour Charges Administratives (PRP-PCA) a été remplacé par un nouveau système appelé RIPEC (Régime Indemnitaire des Enseignants et Chercheurs). Ce nouveau système de primes se divise en plusieurs composantes, avec notamment la composante fonctionnelle (C2). Pour les enseignants-chercheurs, le régime est désormais régi par le RIPEC, tandis que pour les enseignants, il continue d'exister sous la forme de PRP et PCA. La Vice-présidente du Conseil d'Administration explique que le tableau des primes est mis à jour chaque année autour du mois de juin, mais qu'il peut y avoir des modifications en cours d'année, notamment en raison de changements organisationnels ou de demandes de certaines composantes. Les modifications proposées sont marquées en rouge dans le tableau. Elle met en évidence que ces ajustements sont nécessaires pour la gestion des primes et décharges, surtout dans des situations exceptionnelles, afin que les paiements puissent être effectués par l'Agence Comptable.

Concernant les administrations provisoires au sein de l'université, le Président explique que jusque là, lorsqu'une direction de composante était vacante, l'administration provisoire intervenait pour remplacer un directeur. Toutefois, nous sommes dans une situation nouvelle où la direction est occupée, mais en raison d'un arrêt longue maladie du directeur, il y a besoin qu'un collègue assure temporairement l'administration de la composante. L'université n'ayant jamais rencontré une telle situation auparavant, il est proposé de créer une ligne spécifique dans le tableau des primes pour les administrations provisoires de composantes. Cette ligne permettra d'attribuer une prime à la personne qui occupe le poste de manière temporaire.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

Répondant à la demande de précisions de Mme MARTINS DA SILVA, le Président explique que les bourses ERC (European Research Council), sont des financements accordés à des chercheurs européens pour des projets de grande envergure par l'Union européenne. Elles sont destinées à des projets de recherche en rupture scientifique (nouveaux axes, approches innovantes). Le financement accordé par l'Europe peut aller jusqu'à 2 à 5 Millions d'Euros pour un seul chercheur, et ce, pour une durée de 3 à 4 ans.

Ces projets sont souvent très complexes, impliquent de recruter des chercheurs, d'acheter du matériel et sont donc de grande envergure. L'établissement compte actuellement un chercheur en Starting, un en Consolidator et un en Advanced Grant.

M. LEGER demande pourquoi il existe des différences dans les montants attribués aux directions adjointes, notamment pour l'EUK-CVL et l'IUT par rapport à d'autres composantes.

La Vice-présidente du Conseil d'Administration explique que les montants sont discutés avec les directeurs des différentes composantes avec une tentative d'harmonisation. Chaque composante dispose cependant d'une enveloppe globale qui couvre à la fois les primes de responsabilité et le Référentiel Equivalent Horaire, ce qui peut mener à des différences. La Vice-présidente du Conseil d'Administration reconnaît qu'il y a des petites différences qui persistent, mais souligne qu'il y a eu un gros travail d'harmonisation des primes dans l'établissement ces dernières années.

Le Président justifie ces écarts, en faisant la différence entre IUT et UFR. Les IUT (à l'exception de l'IUT de l'Indre) sont souvent concentrés dans un ou quelques bâtiments proches, ce qui simplifie leur gestion. Les UFR (comme les UFR DEG et LLSH) ont des antennes géographiques dans différentes villes, créant une complexité organisationnelle supplémentaire. Cela entraîne des petites différences, même si ces écarts restent relativement faibles.

Mme MARTINS DA SILVA soulève une question sur la différence entre le tableau présenté et la situation actuelle. Le tableau montre 10 Vice-présidents délégués, lors que 9 vice-présidents délégués ont été présentés.

La Vice-présidente du Conseil d'Administration explique que le tableau montré est celui qui a été initialement voté. À l'époque de la création du tableau, il y avait 10 Vice-présidents délégués, mais actuellement, l'équipe est plus réduite. Elle confirme que ce tableau reflète le nombre potentiel de Vice-présidents délégués qui pourraient être présents, certaines positions peuvent ne pas être occupées actuellement.

Le Président indique que lors de l'actualisation du tableau pour l'année 2025-2026, les cases vides (correspondant aux postes non attribués) seront ajustées en conséquence.

M. LARIGAUDERIE interroge sur la signification de la direction par interim.

Le Président évoque deux situations possibles. La première concerne la fin de mandat du directeur : le directeur arrive en fin de mandat et, pour des raisons calendaires, les élections pour le poste de directeur n'ont pas encore eu lieu. Cela crée une période sans direction officielle, pendant laquelle une personne doit être désignée pour assurer les fonctions administratives. La seconde fait référence à un directeur en arrêt maladie long. Il est impossible de laisser la structure sans direction pendant cette période. Ainsi, une personne est nommée en intérim pour gérer les affaires courantes.

M. LARIGAUDERIE soulève une question concernant la réduction du nombre de chefs de département dans les IUT. Selon ce qu'il a vu, il y aurait eu une diminution du nombre de chefs de département, passant de 18 à 16, par rapport à ce qui avait été voté au mois de juin en Comité Social d'Administration (CSA).

Le Président rappelle que seul le vote du Conseil d'Administration fait foi légalement. Il semble donc qu'il y ait une évolution entre le vote du CSA et celui du CA. A priori, la réduction du nombre de chefs de département pourrait être liée à une position partagée entre deux personnes qui a donc été basculée en heure de référentiel Equivalent Horaire.

Mme PIERFELICE pose une question concernant la rémunération des membres du Conseil d'Administration d'une université qui aurait été mise en place par le biais de jetons de présence. Elle souhaite savoir si cela est envisageable.

Le Président rappelle que les membres du Conseil d'Administration de l'université, à l'exception des étudiants et des personnes extérieures, sont rémunérés dans le cadre de leur travail normal. Cela signifie qu'ils sont payés pour le temps qu'ils consacrent à ces fonctions dans le cadre de leur emploi à l'université, car ils sont déjà salariés de l'établissement. Les personnalités extérieures qui participent au Conseil d'Administration pourraient, en revanche, être rémunérées pour leur présence, mais cela n'est pas notre fonctionnement.

M. LEGER rappelle que les personnes qui perçoivent les primes PRP/PCA/C2 le font également dans le cadre de leur temps de travail.

Le Président insiste sur le fait que les primes ne sont pas liées au temps de travail mais à la prise de responsabilité. Ainsi, un membre qui assume une fonction de direction ou de gestion reçoit une prime en raison de la responsabilité et de la prise de risque associées à ce rôle, non pas parce qu'il y consacre un certain nombre d'heures supplémentaires. Par exemple, un directeur de composante recevra une prime plus élevée, non pour les heures passées à la tâche, mais pour la délégation de signature et la responsabilité qu'il prend vis-à-vis de son équipe et des étudiants. Le Président invite à faire la distinction entre la prime (qui récompense la prise de responsabilité) et la décharge de service (qui concerne le temps de travail). La décharge permet à un directeur ou à un responsable de se libérer d'un certain nombre d'heures de travail pour se consacrer à ses fonctions de gestion. Il insiste sur le fait que les primes ne doivent pas être confondues avec les heures de travail. Le sujet a déjà fait l'objet de plusieurs groupes de travail et est régulièrement discuté et réajusté pour garantir que la répartition des primes et des décharges soit juste et adéquate.

Selon M. LEGER, le code de l'éducation stipule qu'il ne peut y avoir de primes pour les membres du Conseil d'Administration ou des instances de l'établissement.

Le Président explique qu'il n'est pas totalement certain de ce qui est écrit dans cette partie du code et préfère ne pas s'avancer sur le sujet. Il explique toutefois qu'il n'y a rien dans les textes officiels qui interdirait au Président de l'université de demander une prime pour des fonctions au sein de l'établissement. Il précise aussi qu'il connaît des établissements qui attribuent des primes dans ce cadre et suggère qu'il serait utile de vérifier cette question plus en détail sur le plan juridique mais qu'il ne souhaite pas aller vers ce type de mise en place.

La Vice-présidente du CA explique qu'il y a des changements concernant la répartition des primes pour les coordinateurs de grands programmes de recherche. Ces primes sont décidées par la Commission Recherche, et les décharges de service associées sont désormais alignées avec les décisions récentes de la commission : des décharges de 32 heures ou 64 heures sont attribuées en fonction des programmes.

M. MOREAU demande la signification des acronymes PRP et PCA.

Le Président explique que la PRP signifie Prime pour Responsabilité Pédagogique. Cette prime est attribuée pour la prise de responsabilité dans des fonctions liées à la pédagogie, en particulier pour des rôles opérationnels pédagogiques. La PCA signifie Prime pour Charges Administratives. Elle concerne généralement les rôles administratifs, comme les chefs de département. Le Président explique que les PRP sont de moins en moins attribuées car elles disparaissent progressivement, ne concernant plus que certains enseignants du 2nd degré et les hospitalo-universitaires car les Enseignants-Chercheurs bénéficient désormais du RIPEC.

Le Président soumet la modification de la liste des fonctions ouvrant droit aux primes de responsabilités pédagogiques et/ou aux primes pour charges administratives pour les enseignants et les hospitalo-universitaires au titre de l'année universitaire 2024-2025 au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	28
Membres représentés :	3
Total :	31

Décompte des votes :

Abstentions :	2
Votants :	29
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	29
Pour :	29
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : la modification de la liste des fonctions ouvrant droit aux primes de responsabilités pédagogiques et/ou aux primes pour charges administratives pour les enseignants et les hospitalo-universitaires au titre de l'année universitaire 2024-2025 est adoptée.

8. Modification de la composante fonctionnelle du Régime Indemnitare des Enseignants-Chercheurs (RIPEC) au titre de l'année 2024-2025

Le Président invite Mme ANDREAZZA, Vice-présidente du Conseil d'Administration, à présenter la modification de la composante fonctionnelle du Régime Indemnitare des Enseignants-Chercheurs (RIPEC) au titre de l'année 2024-2025.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

M. BOCHE souhaite apporter une explication de vote concernant son abstention sur ce point. Il confirme son opposition au RIPEC qui induit une logique de mise en concurrence.

Le Président soumet la modification de la composante fonctionnelle du Régime Indemnitare des Enseignants-Chercheurs (RIPEC) au titre de l'année 2024-2025 au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	28
Membres représentés :	3
Total :	31

Décompte des votes :

Abstentions :	4
Votants :	27
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	27
Pour :	27
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : la modification de la composante fonctionnelle du Régime Indemnitare des Enseignants-Chercheurs (RIPEC) au titre de l'année 2024-2025 est adoptée.

QUESTIONS DIVERSES

Le Président rappelle que la seule question reçue en amont de la séance concernait la mise en œuvre du budget 2025 et que la réponse a été donnée dans les informations générales présentées en début de séance.

M. ABOUDA pose une question, soulevée par ses collègues directeurs de laboratoire concernant le budget recherche, et plus précisément sur les subventions pour colloques. Il souhaite savoir si toutes les subventions proposées (classées en priorité 1 et 2) seront financées.

Le Président répond que tout est désormais ouvert : les subventions pour colloques seront attribuées selon les modalités habituelles.

Mme MARTINS DA SILVA interroge sur le déménagement de l'INSPE et les projets immobiliers futurs pour l'établissement.

Le Président explique que le projet de déménagement de l'INSPE sur le campus de La Source au sein du bâtiment de l'UFR de DEG est toujours dans le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI). Une étude a été réalisée pour évaluer la faisabilité de l'intégration de l'INSPE et d'autres services dans ce bâtiment, mais le projet de faculté de santé s'est rajouté. La capacité du bâtiment à accueillir tous les services souhaités (services centraux, INSPE et UFR de santé) est toutefois limitée. Un choix difficile devra être fait entre différents critères : politiques (regroupement des services dans un même bâtiment pour plus d'efficacité) et économiques (réduction de l'espace bâti, conformément aux directives de l'État sur la réduction des surfaces de 20% et les coûts de fonctionnement accrus). Le Département du Loiret a, par ailleurs, exprimé le souhait de récupérer les bâtiments et terrains de l'INSPE, ce qui pourrait compliquer les décisions à venir. La décision concernant l'avenir du site devrait être prise courant 2026, avec une consultation des membres du Conseil d'Administration de l'université. Le Président rappelle que le Département a la charge de l'hébergement de la formation des enseignants des premier et second degrés, ce qui ajoute des éléments à la discussion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h34.

Le Président de l'Université d'Orléans

Éric BLOND

Équipe de gouvernance 2025 - 2028

Président
Éric BLOND



Président & Vice-président(e)s des conseils centraux



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Caroline ANDREAZZA
Vice-présidente



COMMISSION DE LA RECHERCHE

Camélia TURCU
Vice-présidente



CONSEIL ACADÉMIQUE

Romain ABRAHAM
Président



COMMISSION DE LA FORMATION
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Sébastien RINGUEDÉ
Vice-président

Vice-président(e)s délégué(e)s



Projet de transformation -
MINERVE

Pascal ANDREAZZA



Relations internationales

Anne DELOUIS



Développement durable

Vincent ROY



Valorisation

Jean-Marc BAUCHIRE



Numérique et pédagogie
innovante

Matthieu EXBRAYAT



Médecine

Carine SALLIOT



Égalité, Diversité, Inclusion

Didier CHAVRIER



Vie des campus

Frédéric MOAL



Université européenne -
ATHENA

Ioan TODINCA

Chargé(e)s de mission



Campus Madeleine

Karine CONSTANT



Handicap et égalité des
chances auprès des
étudiant(e)s

Philippe GODIVEAU



Formations paramédicales

Étienne PANCHOUT



Sciences avec et pour la
société

Juliette DUMASY



Science ouverte

Carine LUCAS



Vie culturelle

Christine RAMAT



Formations médicales

Éric DUVERGER



Amélioration des
conditions de vie étudiante
**Céline MONTÉCOT-
DUBOURG**



Orientation et insertion
professionnelle

Olivier RICHARD

Vice-président(e) Étudiant

Directions composantes



Unité de Formation et de
Recherche Droit Economie
Gestion (DEG)

Pierre ALLORANT



Institut National Supérieur du
Professorat et de l'Éducation
Centre Val de Loire
(INSPÉ CVL)

Nathalie MAGNERON



Unité de Formation et de
Recherche Sciences et
Techniques (ST)

Stéphane PALLU



Institut Universitaire de
Technologie (IUT) d'Orléans

Sébastien LIMET



Unité de Formation et de
Recherche Lettres Langues et
Sciences Humaines (LLSH)

Rachid NEDJAI



Institut Universitaire de
Technologie (IUT) de
Bourges

Pierre VIEYRES



Ecole Universitaire de
Kinésithérapie Centre Val de
Loire (EUK CVL)

Annabelle COUILLANDRE



Institut Universitaire de
Technologie (IUT) de
Chartres

Edgard SEKKO



Polytech Orléans

Régine WEBER-ROZENBAUM



Institut Universitaire de
Technologie (IUT) de l'Indre

Bruno ÉMILE



Observatoire des Sciences de
l'Univers en région Centre – Val
de Loire (OSUC)

Christophe TOURNASSAT